



Dossier de l'OHI n° S1/3094

**LETTRE CIRCULAIRE 28/2017**  
**7 mars 2017**

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -**  
**REPUBLIQUE DU VANUATU**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que la République du Vanuatu avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 17 février 2017. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République du Vanuatu est devenue, à cette date, le 87<sup>ème</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale.
2. En parallèle, le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent les Etats parties à la Convention relative à l'OHI par la voie diplomatique normale que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Vanuatu le 17 février 2017.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République du Vanuatu au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Robert Ward'.

Robert WARD  
Secrétaire général